

Philippe ROY

De : "R.E.N.A.R.D." <Association-RENARD@orange.fr>
À : "Association RENARD" <association-renard@orange.fr>; <cada@cada.pm.gouv.fr>
Envoyé : lundi 3 novembre 2014 10:43
Joindre : LibreCirculCR-2014-07-12.pdf; 2014-03-26-DDT-RTR-st.pdf; 2014-03-13-DDT-RTR-earlMonthety.pdf; 2014-03-13-DDT-RTR.pdf; 2014-03-26-DDT-RTR_o.pdf; 2014-04-02-DDT-RTR-p2.pdf; 2013-11-27-DDT-RTR.pdf
Objet : Demande d'avis sur le refus implicite de communication de documents concernant le dépôt de déchets de constructions dans les champs



Monsieur le Président,

Par courrier recommandé envoyé au Préfet de Seine-et-Marne du 12 juillet 2014, nous demandons copie des documents suivants :

- Compte-rendu complet des 22 sondages – dont plusieurs ont dépassé 2 m - et résultats d'analyses réalisés le 17 avril 2014 sur les remblais de déchets, par le laboratoire mandaté par la D.D.T. [1] ;
- Compte-rendu des 8 sondages et analyses complémentaires réalisés par le laboratoire mandaté par la D.D.T. ;
- Documents communiqués par la société R.T.R. environnement à la D.D.T., suite à la demande de la D.D.T. du 13 mars 2014, énumérés dans la lettre de la D.D.T. du 26 mars 2014 ;
- Rapport et cartographie des zones et milieux humides identifiés par la D.D.T. dans ce secteur, mentionnés dans la lettre de la D.D.T. du 27 novembre 2013 ;
- Compte-rendu complet des trois sondages réalisés le 3 mars 2014 par la société R.T.R. environnement, à seulement 1 m, environ, de profondeur et des analyses réalisées par le laboratoire All Control ;
- La convention décrivant les travaux, en possession de vos services comme mentionné dans des lettres non datées – sans doute du 13 mars 2014 – envoyées au propriétaire du terrain et à la société R.T.R. environnement ;
- Relevé de géomètre mentionné dans la lettre du 2 avril 2014 à l'E.A.R.L. [2] Monthéty ;
- Compte-rendu de la réunion – et documents joints - qui s'est tenue le 13 mars à 15 h, en mairie de Roissy-en-Brie.

Après plus d'un mois sans réponse nous constatons le refus implicite de communication de ces documents, qui sont en possession de l'administration qui les a demandé et certainement maintenant obtenus,

Nous avons donc l'honneur de vous demander votre avis sur la communicabilité des ces documents, étant observé que ces documents relèvent tant de la loi 78-753, que de l'article L124-3 du code de l'environnement que des articles L125-1 du même code et de leurs décrets d'application.

Nous vous prions de croire en l'expression de nos salutations respectueuses.

Philippe ROY

Association R.E.N.A.R.D.

<http://www.renard-nature-environnement.fr/>

mèl : association-renard@orange.fr
groupe : association-renard@yahooogroupes.fr
Tél. : 01 60 28 03 04
Fax. : 01 79 75 02 41

le Bois Briard
3 rue des Aulnes
77680 ROISSY-EN-BRIE

Association loi 1901 créée le 24 novembre 1978, siège en Mairie 77680
Roissy-en-Brie
Agréée de Jeunesse et d'Education Populaire sous le n° 77 JEP 03 302 R 88
Agréée de protection de l'environnement pour la Région Ile-de-France au titre de l'article L.141-1 du
Code de l'Environnement
Habilitée à participer aux débats sur l'environnement au titre de
l'article L143-1 du code de l'Environnement

-
- [1] **D**irection **D**épartementale des **T**erritoires
[2] **E**xploitation **A**gricole à **R**esponsabilité **L**imitée